**Direction de la Coopération Euro-Méditerranéenne et Internationale**

**Service Coopération Décentralisée**

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)****Réalisation de l’évaluation finale du projet DUO-DIVERSITE****MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES** |

**Table des matières**

[**1. Contexte et objectifs du projet à évaluer : 2**](#_Toc161841232)

 **1.1. Contexte général :………………………………………………………………………………………………..……. 2**

**1.2 Le projet DUO-DIVERSITE et ses objectifs……………………………………………………………………..2**

[**2. Objet de la mission : 3**](#_Toc161841233)

[**2.1 Objet :**](#_Toc161841234) [**3**](#_Toc161841235)

 **2.2 Activités à réaliser :……………………………………………………………………………………………………4**

[**2.2.1 Cadrage méthodologique : 4**](#_Toc161841236)

[**2.2.2 La réalisation d’une évaluation : 4**](#_Toc161841237)

[**3 Modalités d’exécution : 7**](#_Toc161841238)

[**3.1 Calendrier prévisionnel : 7**](#_Toc161841240)

[**3.2 Livrables attendus : 8**](#_Toc161841241)

[**4. Profil : 8**](#_Toc161841242)

[**4.1 Qualification et compétence : 8**](#_Toc161841243)

[**4.2 Expérience professionnelle : 9**](#_Toc161841244)

1. **Contexte et objectifs du projet à évaluer**
	1. **Contexte général**

**La Région Provence-Alpes-Côte d’Azur** (la Région) est l’une des régions les plus grandes et les plus peuplées d’Europe et dispose de nombreux atouts tant patrimonial, historique qu’environnemental.

La Région mène une politique très volontariste dans le domaine de la coopération décentralisée ayant, à ce jour, 23 accords ou lettres d’intention de coopération avec des territoires étrangers. Elle est impliquée dans la préservation de la biodiversité depuis de nombreuses années. Avec ses Plans climat 1 et 2 « Une Cop d’avance » et « Gardons une Cop d’avance », la Région a pour ambition de devenir l’un des principaux acteurs pour le respect et la mise en œuvre des accords de Paris sur le climat.

**La République du Costa Rica** est l'un des pays les plus stables des Amériques : depuis 1948, le Costa Rica a fait le choix d’être démilitarisé et mène diverses politiques environnementales d'avant-garde.

Le pays dispose d'un système de zones protégées (26% du territoire) qui remplit une fonction essentielle au niveau national en raison des écosystèmes importants et uniques qu'elles protègent.

En février 2019, le plan de décarbonisation du Costa Rica 2018-2050 a été lancé. La décarbonisation et la résilience sont conçues comme un moyen de transformer le modèle de développement du Costa Rica en un modèle basé sur la bioéconomie, la croissance verte, l'inclusion et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

**Le projet d’établir un partenariat entre la Région et le Costa Rica en matière de lutte contre le changement climatique et en faveur de la préservation de l’environnement est né de la volonté du Président de Région de mettre l’accent sur le virage climatique réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur**. Les similitudes en termes de population et de couverture territoriale des espaces protégés (25% du territoire dans les deux cas) justifient notamment le rapprochement des deux territoires.

*Signature de l’Accord de coopération entre la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et la République du Costa Rica*

Le 3 juillet 2020, un accord relatif à la coopération territoriale et régionale entre la République du Costa Rica et la République française a été signé. Celui-ci a rendu possible la signature entre le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur et l’ancien ministre des Affaires extérieures et du Culte du Costa Rica, **le 4 décembre 2020** de l’accord de coopération entre le Costa Rica et la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur. Les thématiques de partenariat identifiées dans cet accord ciblent :

• Lutte contre le changement climatique et en faveur de la préservation de l’environnement,

• L’éco-tourisme,

• Les parcs naturels et la biodiversité,

• La gestion intégrée de la ressource de l’eau et la protection des bassins versants,

• La promotion des circuits courts dans les cantines scolaires,

• La culture,

• Le développement économique

Ainsi, les similitudes entre les deux territoires, leurs engagements politiques respectifs sur la préservation de l’environnement et la lutte contre le dérèglement climatique, les motivations des partenaires régionaux et costariciens à travailler ensemble, ont conduit la Région et le Costa Rica à déposer un projet commun d’envergure sur ces thématiques clés.

 **1.2 Le projet DUO-DIVERSITE et ses objectifs**

La Région a déposé en 2021 une demande de financement FICOL (facilité de financement pour les collectivités territoriales) auprès de l’Agence Française de Développement (AFD) pour développer un projet avec ses partenaires costariciens.

Le projet cible 4 thématiques principales : **l’éco-tourisme, la préservation de la biodiversité, la gestion des aires protégées et la gestion des ressources en eau** dans les bassins versants au Costa Rica. Il est mis en œuvre grâce à un ensemble d’activités, de déplacement, de livrables qui visent à renforcer les capacités et l’échanges d’expériences et de bonnes pratiques entre les partenaires costariciens et régionaux.

Il permet également, de mettre en valeur le savoir-faire et les secteurs d’excellence des opérateurs régionaux dans ces domaines d’activité et de bénéficier en retour de l’expérience costaricienne cumulée dans ces champs d’action, ainsi que dans celui de la croissance verte et des modes de gouvernance participative.

Ce programme est principalement dédié aux échanges d’expériences et de bonnes pratiques sur les thématiques du projet entre les acteurs costariciens et régionaux. C’est pourquoi, différentes visites techniques de terrain ont été réalisées aussi bien au Costa Rica qu’en Provence-Alpes-Côte d’Azur.

**Le budget pour sa réalisation est de 2 201 306 € (financé à hauteur de 1 062 467 € par l’AFD), réparti sur trois années de 2021 à 2024 (finalisation le 31 décembre 2024).**

Ce projet très ambitieux répond aux ambitions portées par la Région et le Costa Rica dans leur accord de coopération.

* Les partenaires régionaux dans ce projet sont : l’Agence Régionale Biodiversité Environnement (ARBE), le Parc National de Port-Cros (PNPC), le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC), le Parc Naturel Régional de Sainte-Baume (PNRSB) et la Société du Canal de Provence (SCP).
* Les partenaires costariciens dans ce projet sont : le Système National des Aires de Conservation du ministère de l’Environnement et de l’Energie du Costa Rica (SINAC-MINAE), l’Institut Costaricien des Aqueducs et des Egouts (AyA), la Direction de l’Eau du ministère de l’Environnement et de l’Energie du Costa Rica (DA-MINAE) et la Fondation des Parcs Naturels du Costa Rica.

Les principales activités qui ont pu être réalisées dans le cadre du projet sont les suivantes :

* Réalisation d’une analyse comparative autour de l’écotourisme en Provence-Alpes-Côte d’Azur et au Costa Rica : mise en exergue des exemples de bonnes pratiques sur chaque territoire à dupliquer.
* Elaboration d’un diagnostic participatif sur les éléments critiques pour la gestion intégrée de la ressource en eau du bassin versant du Rio grande de Terraba ; carte géoréférencée des endroits critiques liés au changement climatique ; élaboration d’un plan de gestion.
* Réalisation d’une analyse comparative des enjeux et définition d’un plan d’action et de partenariat entre le Parc Naturel Régional de Camargue et la Zone Humide de Terraba Sierpe.
* Développement de vidéos de valorisation des espaces naturels protégés en Provence-Alpes-Côte d’Azur et au Costa Rica : 21 en région et 22 au Costa Rica.
* Production d’outils de médiation scientifique pour les Parcs du Corcovado et de Port-Cros.
* Réalisation d’un diagnostic croisé entre le Parc National de Port-Cros et le Parc National du Corcovado sur les stratégies de connaissance et de préservation de la biodiversité et sur les activités de gestion des Parc de Corcovado et Parc de Port-Cros.
1. **Objet de la mission**

**2.1 Objet**

La présente consultation porte sur la réalisation de l’évaluation finale du projet DUO-DIVERSITE « Renforcer les capacités institutionnelles et l’échange d’expérience et de bonnes pratiques en matière d’éco-tourisme, de préservation de la biodiversité, de la gestion des aires protégées et de la gestion des ressources en eau au Costa Rica ».

* 1. **Activités à réaliser**
		1. **Cadrage méthodologique**

Au cours de la première phase, le consultant doit :

* Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès des principaux partenaires du projet (Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, SINAC, Parc National de Port-Cros, ARBE, SCP, Direction de l’eau du ministère de l’Environnement et de l’Energie du Costa Rica) ;
* Reconstruire la logique d’intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet. La logique d’intervention est constituée de l’ensemble des activités mises en œuvre, des moyens mobilisés, du mode de suivi adapté (y/c indicateurs), des réalisations, des résultats et des effets attendus, ainsi que des hypothèses qui expliquent comment les activités ont conduit aux effets dans le contexte de l’intervention. La reconstruction de la logique d’intervention doit notamment permettre à l’évaluateur :
	+ (i) de clarifier les objectifs de l’intervention et de les traduire en une hiérarchie d’effets attendus, et
	+ (ii) d’aider à juger la cohérence interne de l’intervention ;
* Approfondir le cadre de l’évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d’intervention reconstruite. Il s’agira :
	+ (i) d’identifier les principales questions qui serviront à focaliser le travail d’évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d’information plus ciblée au cours de la phase de terrain, une analyse plus fine et un rapport plus utile ;
	+ (ii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d’informations correspondantes ;
	+ (iii) d’établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement).

A partir de ce travail méthodologique le consultant proposera une note synthétique de cadrage de l’évaluation (livrable 1).

* + 1. **Réalisation de l’évaluation**

En phase 2, le consultant devra conduire l’analyse évaluative en deux temps.

1. Etablir un récit détaillé et analytique du projet évalué

Dans un premier temps, le consultant établira un récit détaillé et analytique du projet. Il devra notamment en retracer l’historique afin d’en restituer le déroulement à ses différentes étapes.

Le consultant formalisera ses observations et les constats qui découlent des faits, des données, d’interprétations et d’analyses. Ce récit devra notamment comprendre :

* Une présentation du contexte et de son évolution ;
* Une description du projet (objectifs, contenu, intervenants, mode opératoire, etc.) ;
* Un résumé analytique du déroulement du projet depuis son identification jusqu’à la date de l’évaluation mettant ainsi en évidence les principaux évènements qui l’ont marqué, présentant l’affectation et le volume des financements mobilisés, rappelant les principales difficultés rencontrées et mentionnant le cas échéant les réorientations survenues.

A cet effet, le consultant conduira des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

Le consultant fera une mission de terrain au Costa Rica pour rencontrer l’ensemble des partenaires du projet DUO-DIVERSITE.

1. Evaluer la performance du projet

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra dans un second temps évaluer la performance du projet à partir des cinq critères préconisés par le CAD (Comité d’Aide au Développement) de l’OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. Un sixième critère d’évaluation portera sur l’intérêt de mener ce projet dans le cadre d’une coopération décentralisée.

Dans le cadre de cette analyse, le consultant s’assurera que les jugements formulés pour chacun des six critères d’évaluation permettent de recouvrer l’ensemble des étapes marquantes du cycle du projet (instruction, mise en œuvre, période post projet entre l’achèvement et la date de l’évaluation ex post) repérées dans le cadre du récit analytique ci-dessus mentionné.

* **Pertinence**

Le consultant appréciera ici d’une part le bien-fondé de l’action conduite au regard des objectifs et des enjeux déterminés au départ (pertinence du projet à son origine). Il appréciera, d’autre part, comment ce bien-fondé a évolué au cours du temps (évolution de la pertinence du projet au fil du temps).

Dans ce cadre, le consultant examinera de manière systématique la correspondance du projet avec :

* Les besoins et attentes des acteurs costariciens en matière environnementale et plus précisément dans les champs de la biodiversité, de la gestion des espaces naturels, de l’écotourisme, de la gestion de l’eau ;
* Les orientations politiques costariciennes dans le domaine de l’environnement et plus précisément sur l’écotourisme, les espaces naturels, la préservation de la biodiversité, la gestion de l’eau ;
* La stratégie de coopération de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur ;
* L’expérience des principaux partenaires techniques du projet ;
* Les priorités sectorielles et géographiques des acteurs de la coopération française (MEAE, Ambassade locale, AFD).

Cette analyse sera systématiquement complétée par une appréciation de :

* L’intérêt d’avoir mobilisé les intervenants retenus ;
* La cohérence interne du projet (concordance des divers moyens et instruments mobilisés pour concourir à la réalisation des objectifs) ;
* La capacité à intégrer la situation et les intérêts respectifs des hommes et des femmes au moment de la conception du projet au travers d’analyses préalables ;
* La cohérence externe du projet (concordance avec les actions entreprises par les autres acteurs – bailleurs de fonds bilatéraux et/ou multilatéraux, administration, ONG…)
* **Efficacité**

Le consultant appréciera en premier lieu le taux de réalisation du projet (comparaison entre les réalisations attendues et les réalisations effectives).

Le consultant appréciera ensuite le degré d’atteinte des objectifs du projet (en particulier les objectifs spécifiques).

Le consultant procédera, pour ces deux appréciations, à une analyse des écarts constatés et tentera une analyse de la contribution du projet aux résultats obtenus.

S’agissant d’un projet d’échange d’expériences et de bonnes pratiques en matière d’éco-tourisme, de préservation de la biodiversité, de la gestion des aires protégées et de la gestion des ressources en eau, le consultant s’attachera à analyser les effets produits par le projet dans ces domaines, au Costa Rica et en Région. Aussi, le consultant analysera la dynamique créée par le projet, et étudiera l’impact des échanges d’expériences réalisés entre les partenaires tout au long du projet.

Dans son appréciation, le consultant veillera par ailleurs à prendre pleinement en compte le contexte géopolitique costaricien et ses effets dans le cadre du projet.

* **Efficience**

L’efficience étudie la relation entre les moyens mis en œuvre et leurs coûts, d’une part, et les résultats obtenus d’autre part. Il s’agira ici d’apprécier si les ressources du projet (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon optimale.

L’évaluation conduite par le consultant doit permettre :

* D’apprécier si les ressources nécessaires ont bien été mises en place, en temps voulu et en permettant un ratio coût/efficacité optimal ;
* D’analyser les éventuels retards et dépassements constatés.
* **Impact**

Le consultant appréciera ici les effets à long terme (ou les perspectives d’effets), positifs et négatifs, primaires et secondaires, qui peuvent être raisonnablement attribués en partie ou en totalité au projet évalué, directement ou non (effets directs et indirects) et intentionnellement ou non (effets attendus ou non attendus).

Si possible, l’analyse portera sur des indicateurs traduisant des résultats quantifiables. Le consultant traitera pour cela l’information pertinente issue des systèmes statistiques existants et du dispositif de suivi du projet. Cette analyse sera complétée par une appréciation qualitative des impacts dans différents domaines, tels que les impacts institutionnels, environnementaux et sociaux.

* **Durabilité**

La durabilité est définie comme la continuation des bénéfices résultant d’une action de développement après la fin de l’intervention. Elle est donc assimilée à la probabilité d’obtenir des bénéfices durables sur le long terme.

Le consultant examinera donc ici si l’atteinte des objectifs fixés et les résultats déjà obtenus ou en voie d’obtention sont de nature à se maintenir, voire à s’amplifier, dans la durée, et si oui à quelles conditions. Dans ce cadre, il veillera à apprécier la durabilité des structures/institutions initiées ou soutenues dans le cadre du projet mais aussi la durabilité des effets générés par le projet.

Le consultant pourra notamment formuler des recommandations sur les pistes d’amélioration de possibles futurs projets de coopération internationale (notamment d’une future FICOL) autour de ces thématiques et objectifs.

* **Valeur ajoutée de la coopération internationale pour la conduite de ce projet**

Dans cette partie, le consultant portera une appréciation sur l’apport spécifique et la valeur ajoutée de la coopération internationale pour la conduite de ce projet par rapport à d’autres modalités d’interventions. Cette analyse pourra être centrée sur :

* La mobilisation de l’expertise interne de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur (services, directions) autour du projet
* La capacité à mobiliser d’autres entités publiques ancrés sur le territoire (parcs nationaux et régionaux, agence régionale, …) sur le projet
* Les échanges qui ont pu s’opérer entre l’Etat costaricien et ses organismes déconcentrés et la Collectivité française et ses partenaires régionaux autour du projet
* L’apport pour le projet et pour la relation partenariale de la dynamique d’échanges entre pairs et de la logique de réciprocité
* La pertinence et l’efficacité du portage politique du projet par les élus de la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur

**Conclusions et recommandations**

Le consultant livrera ses conclusions générales de façon à porter une appréciation d’ensemble sur le projet évalué. Le consultant distinguera les conclusions spécifiques dont la validité est limitée au projet évalué et les conclusions de portée plus générales.

Le consultant identifiera des leçons et/ou des recommandations stratégiques et/ou opérationnelles. Ces leçons et/ou recommandations pourront porter sur le projet lui-même, ainsi que sur les prochaines étapes en vue de la réalisation d’un nouveau projet FICOL au Costa Rica.

1. **Modalités d’exécution**

**3.1. Calendrier prévisionnel**

Démarrage de la mission à la notification du marché

Phase 1 : Cadre méthodologique

Délai de réalisation de 1,5 mois à compter de la notification

Phase 2 : Réalisation de l’évaluation

Délai de réalisation de 4,5 mois à compter de la fin de la phase 1

La période estimée de réalisation de la prestation s’étend d’avril à octobre 2025, sur laquelle sont attendues les prestations. Les échéances ci-dessous sont déterminées selon le dossier de financement du projet DUO-DIVERSITE.

L’estimation du temps imparti à la prestation est de 25 jours, soit 4,5 jours pour la phase 1 et 20,5 jours pour la phase 2.

La mission inclut notamment, en phase 1, une réunion de lancement au plus tard 15 jours suivant la notification du marché avec la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur (en présentiel ou en distanciel)*,* et en phase 2,une mission de terrain au Costa Rica et une réunion de restitution des conclusions du consultant avec la Région Provence-Alpes-Côte d’Azur (présentiel ou distanciel), en présence des partenaires concernés par le projet, dont l’AFD de Paris.

 **3.2. Livrables attendus**

A l’issue de la phase 1 de structuration de la démarche évaluative, le consultant produira une note synthétique de cadrage de l’évaluation. Cette note :

1. identifiera les principales questions qui serviront à focaliser le travail d’évaluation sur un nombre restreint de points clés afin de permettre une collecte d’information plus ciblée au cours de la phase de terrain, une analyse plus fine et un rapport plus utile ;
2. précisera les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d’informations correspondantes ;
3. établira les étapes du raisonnement qui permettront au consultant de répondre aux questions (critères de jugement).

Au cours de la phase 2, un rapport final provisoire sera produit à l’issue des travaux du consultant ainsi qu’un support de présentation sous format Power Point. Il sera transmis au maitre d’ouvrage, qui formulera ses remarques et observations au consultant dans les trois semaines suivant la réception du rapport provisoire.

Le rapport définitif, intégrant ces observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires. Si ces observations expriment des différences d’appréciation non partagées par les consultants, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par les consultants.

Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique.

Le cas échéant, il pourrait être utile de prévoir comme livrable intermédiaire un rapport d’étape, par exemple après les visites de terrain.

Les livrables seront rédigés en français et en espagnol.

1. **Profil**

Le cabinet de consultants ou le consultant externe doit justifier d’une expérience professionnelle dans le secteur du suivi-évaluation des projets de coopération internationale et idéalement d’une connaissance de l’Amérique centrale.

**4.1 Qualification et compétence**

* Avoir des compétences dans les domaines de la gestion et du suivi-évaluation des projets ;
* Avoir une très bonne connaissance du fonctionnement des collectivités locales/coopération décentralisée ;
* Maîtriser parfaitement le français et l’espagnol ;
* Savoir-être, discrétion et diplomatie ;
* Avoir une bonne connaissance des logiciels bureautiques et de messagerie les plus répandus.
	1. **Expérience professionnelle**

Une expérience de l’équipe dédiée dans les domaines suivants serait souhaitable :

* la réalisation d’études et d’évaluation d’impact ;
* les projets auprès d’acteurs locaux publics et privés, notamment dans le domaine de l’environnement ;
* les projets de coopération internationale ;
* les projets en Amérique centrale et particulièrement au Costa Rica.